



26/2023

MAIRIE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M.D.DUFAU - Mme I.LESBATS - M. S. LABAT - M. S.GILBERT - Mme L. LESBATS - Mme S. CHAMPILOU - Mme V. DOUET - Mme C. GUILLET - M. T. LAMARQUE - M. G. VILLENAVE - M. T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT - M. C. VIGNEAU - M. G. NAPIAS

**ABSENTS :** M. F.PEHAU et Mme C. LACOSTE excusés.

**POUVOIRS :** M. F.PEHAU donne pouvoir à M. J.WATIER, Mme C. LACOSTE donne pouvoir à Mme I.LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

**Membres en exercice : 19 Présents : 17 Procuration : 2**

## OBJET : Participation SYDEC – affaire N° 057083.

**VU** le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

**Considérant que** le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

**Considérant** les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

**Considérant** que le montant total restant à charge de la commune pour l'ensemble des affaires s'élève à 1 474 € ;

Affaire	Mission	Participation communale
N° 057083	Déplacement de 2 candélabres au profit de l'EHPAD « L'Orée des Pins »	1 474 €

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de **1 474,00€**.

-De rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de **1 474,00€** sur les fonds propres de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Maire.**

Gérard NAPIAS

